



Séance du 12 décembre 2023 à 18h30
Sous la présidence de Monsieur Daniel KLACK, Maire

Nombre des membres du Conseil Municipal élus : 15

Conseillers en fonctions : 15

Conseillers présents : 13

Mrs, Mme SCHERRER Vincent- Marie Lucie FREGUIN - Jean Claude BUTTIGHOFFER, adjoints au maire.

Mmes, Mrs BAUER Denis (arrivé au point 2b), BUTTIGHOFFER Karen- DEMESSE Christine -HANSS Mathilde - Brigitte HAAS – Anne-Sophie LALEVEE (arrivée au point 3f3) - Jean Daniel REBER – Thierry RENTZ (arrivé au point 2d) - Christine VOIRIN

Conseillers absents excusés : 2

Mr Jérôme STURMA qui donne procuration à Mr Thierry RENTZ, Mme Sylvie STRIBY donne procuration Mr Vincent SCHERRER

Conseillers absents non excusés : 0

12/1212 ACCOMPAGNEMENT POUR L'ELABORATION DES CARTOGRAPHIES DES ZONES D'ACCELERATIONS DES ENERGIES RENOUVELABLES

Monsieur le Préfet nous a récemment rappelé la nécessaire mise en œuvre de la loi du 10 mars 2023 concernant l'élaboration des zones d'accélération des énergies renouvelables.

Cette loi invite les maires à définir, après concertation avec les habitants, les zones situées sur leur territoire qui seraient les plus adaptées pour accueillir des projets de production d'énergie renouvelable à l'horizon 2030.

Le PLU de Riquewihr autorise déjà la pose de panneaux photovoltaïques sur les toitures dans certains secteurs de la commune.

L'objectif de cette démarche est de favoriser l'acceptabilité avant l'arrivée de projets, en tenant compte des souhaits des communes et leurs habitants. C'est pourquoi, il est proposé la mise en place d'une cartographie indiquant les zones d'accélération de la mise en place des énergies renouvelables en concertation avec les habitants via une consultation numérique.

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal**

DECIDE de lancer une concertation numérique auprès de la population et de travailler à une cartographie indiquant les zones d'accélération de la mise en place des énergies renouvelables
AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POUR :15	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
----------	------------	----------------

De sa transmission en Préfecture
et de sa notification le
Le 19 DEC. 2023 19 DEC. 2023
sa publication

19 DEC. 2023
Le Maire



Daniel KLACK

Sarah WOELFLIN

De: notifascl@fast.efast.fr
Envoyé: jeudi 21 décembre 2023 10:48
À: Sarah WOELFLIN
Objet: FAST : transfert d'un accusé de réception (MAIRIE DE RIQUEWIHR)

Vous trouverez ci-dessous les informations relatives à un accusé de réception réalisé en préfecture, en réponse à la télétransmission d'un acte soumis au contrôle de légalité.
Ces informations vous sont transmises via FAST par CLAUDINE GANTER de la Collectivité MAIRIE DE RIQUEWIHR.

':. Accusé de réception :

Identifiant unique de l'acte attribué en préfecture : 068-216802777-20231212-19122023-08-DE
Date de réception de l'accusé : 21/12/2023

Numéro de l'acte : 19122023-08
Objet : ACCOMPAGNEMENT POUR L'ELABORATION DES CARTHOGRAPHIES DES ZONES D'ACCELERATONS DES ENERGIES RENOUVELABLES
Date de décision : 12/12/2023
Date de transmission : 21/12/2023
Nature de l'acte : Délibération
Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences / 9.1. Autres domaines de competences des communes
Signature électronique par : DANIEL KLACK

FAST

Fournisseur d'Accès Sécurisé Transactionnel
<http://www.efast.fr>